

# Mon Église a besoin de moi !



**Principale ressource du diocèse de Chartres, le denier permet à l'Église d'assurer sa Mission en versant un traitement aux prêtres qui sont au service et à l'écoute de tous, et en rémunérant les laïcs salariés, qu'ils soient au service de la pastorale ou de l'organisation du diocèse.**

## COMBIEN DONNER ?

Le diocèse de Chartres, comme tous les diocèses de France, ne reçoit aucune subvention, ni de l'État, ni du Vatican. Seul le don des fidèles lui permet d'accomplir sa mission. Chaque don, quel que soit son montant, est précieux.

Voici quelques repères chiffrés pour comprendre les dépenses du diocèse :

---

Un don de

**60 €**

=

**une journée** de traitement d'un prêtre (charges sociales incluses)



Jeunes prêtres du diocèse au château de Maintenon, août 2022

Un don de

**200 €**

=

**cinq journées** de pension d'un prêtre aîné en maison médicalisée religieuse



Prêtres âgés, Maison Saint Paul

## UNE DÉDUCTION FISCALE AVANTAGEUSE

Vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don au denier dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

**Ainsi, un don de 100 € ne vous revient qu'à 34 €.**

Merci pour votre soutien au diocèse.



Vous pouvez donner ponctuellement, mais aussi choisir le prélèvement automatique, ce qui permet une meilleure planification des ressources.  
Merci pour votre soutien !

[JE FAIS UN DON AU DENIER →](#)

Feuilletez le journal des donateurs

**À votre écoute**

Association Diocésaine de Chartres

[Tél : 02 37 88 00 05](tel:0237880005)

[dons@diocesechartres.fr](mailto:dons@diocesechartres.fr)